



Fédération des Entreprises de Boulangerie – COMMUNIQUE DE PRESSE

Nîmes, 22 janvier 2019

Ouverture boulangerie/Gard : les services de l'Etat refusent le dialogue

La FEB (Fédération des Entreprises de Boulangerie/Pâtisserie) s'indigne de la façon dont la DIRECCTE du Gard mène la concertation concernant la demande d'abrogation de l'arrêté interdisant la vente de pain un jour par semaine.

Les échanges avec les services de l'Etat demeurent stériles. La mauvaise foi semble prendre le dessus.

La fédération demande au Préfet de reprendre le sujet en main afin qu'un véritable dialogue puisse s'engager avec les professionnels du secteur.

Pourquoi un boucher, un fleuriste ou un restaurateur peuvent-ils ouvrir quand ils le souhaitent et pas un boulanger ?

Ces arrêtés préfectoraux sont obsolètes et passéistes.

Nous en appelons aux pouvoirs publics afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires à la liberté d'entreprendre. D'ailleurs, les français partagent majoritairement l'envie profonde des professionnels de la boulangerie. Selon un sondage IFOP de 2017, 56% d'entre eux sont favorables à l'abrogation des dispositions interdisant la liberté d'entreprendre dans le secteur.

Le mode de consommation des Français mute, il faut donner aux boulangers les moyens de s'adapter. La chute du nombre d'artisans boulangers n'est pas irréversible mais les dispositions légales doivent évoluer.

Dans le cas présent, sans réponse de la part de la DIRECCTE et de la préfecture, **la FEB poursuivra son action devant le tribunal administratif.**

A propos de la FEB

La FEB est une organisation professionnelle ayant pour mission de regrouper et représenter les entrepreneurs français de boulangerie, pâtisserie et viennoiserie. E